

## Conseil municipal du 18 octobre 2021

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Marie-France VIGNES, Antonio MONTES, Vincent REQUET

Membres excusés : Karen ANCEY, Jérôme HAUTEVILLE, Benjamin GRENAT (procuration donnée à Gilles GRENAT)

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> octobre 2021  
Approuvé à l'unanimité

2- Nomination d'un secrétaire de séance : Antonio Montes  
Approuvé à l'unanimité

3- Arrêt du PLUi-H

Le PLUi-H a été arrêté en conseil communautaire le 14 septembre 2021. Il met fin à 6 années de travail des équipes municipales de chacune des communes de la CCHC (Communauté de Communes du Haut Chablais).

Avant la fin octobre 2021, toutes les communes de la CCHC devront arrêter le PLUi-H. Si une commune a des remarques, elle pourra les formuler par délibération du conseil municipal avant la fin novembre 2021.

Du 20 décembre 2021 à la fin janvier 2022, les habitants qui le souhaitent pourront donner leur avis lors de l'enquête publique.

De février à mars 2022, la direction départementale des territoires prendra en compte les observations et apportera des corrections.

Le PLUi-H devrait être approuvé en avril 2022.

Chaque habitant de la CCHC peut prendre connaissance du dossier à l'adresse : <http://gofile.me/2rrJi/tdpt0DimV>

Pour la commune de La Forclaz, le foncier mobilisé est de 1,6 ha. La préconisation du Schéma de Cohérence Territoriale était de 1,5 ha. Le nombre de logements à produire tient compte de la croissance démographique de la commune entre 2012 et 2017. 41 logements sont prévus sur 20 ans dont 2 logements sociaux, 35 résidences principales et 6 renouvellements suite à des vacances de logement.

6 changements de destination ont été retenus. Il s'agit de granges ou de remises situées en zones agricoles ou naturelles qui pourraient être transformées en maisons d'habitation.

Deux zones avec une orientation d'aménagement et de programmation sont notées au chef-lieu et au Cruet. Suite à un glissement de terrain, celle prévue au Cruet n'est plus utilisable et elle devra être remplacée. La zone proposée initialement à l'entrée du village du Cruet n'a pas été retenue par l'état.

Celle prévue initialement à Rosset a dû être déplacée car elle a reçu un avis défavorable de l'état.

Au vue de tous ces éléments et après en avoir délibéré au sein du conseil municipal, Madame le Maire :

- Propose l'adoption du PLUi-H tel qu'il a été arrêté par le conseil communautaire du Haut-Chablais du 14 septembre 2021,
- Note qu'une liste d'observations sera rédigée et transmise à la CCHC après validation par délibération du Conseil Municipal afin d'être portée à l'enquête publique pour une prise en compte après approbation du PLUi-H.
- Dit que la présente délibération sera transmise à la CCHC,
- Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Approuvé à l'unanimité

#### 4- Questions diverses :

- Point sur la cérémonie du 11 novembre :  
La cérémonie est programmée à 11h30 devant le monument aux morts avec la présence des enfants qui vont chanter. Puis le verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes pour tous les habitants. S'en suivra le repas à l'auberge « Le Bois du Cornet ». Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de se joindre aux combattants pour le repas.
- Installation d'un chalet sur le terrain de Monsieur et Madame Villa :  
Gilles GRENAT devra se rendre sur le terrain de Monsieur et Madame Villa afin d'envisager le déplacement de la conduite d'eau qui se trouve à l'endroit prévu pour le terrassement. La municipalité s'est fait surprendre par un schéma directeur erroné.
- Sécurisation de la route du Cruet et du chef-lieu : Les travaux sont à l'étude.
- Le prochain bulletin municipal est programmé pour la fin de l'année civile.
- Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle se rendra au congrès des Maires à Paris, avec Sylviane et Gilles Grenat, les 16, 17 et 18 novembre 2021. Les frais occasionnés par ce déplacement seront pris entièrement en charge par les intéressés. Le budget de la commune ne sera donc pas impacté.

La séance est levée à 21 :21